FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ FSU : Fédération de 23 syndicats de la Fonction publique

→ Syndicat majoritaire des enseignant·es

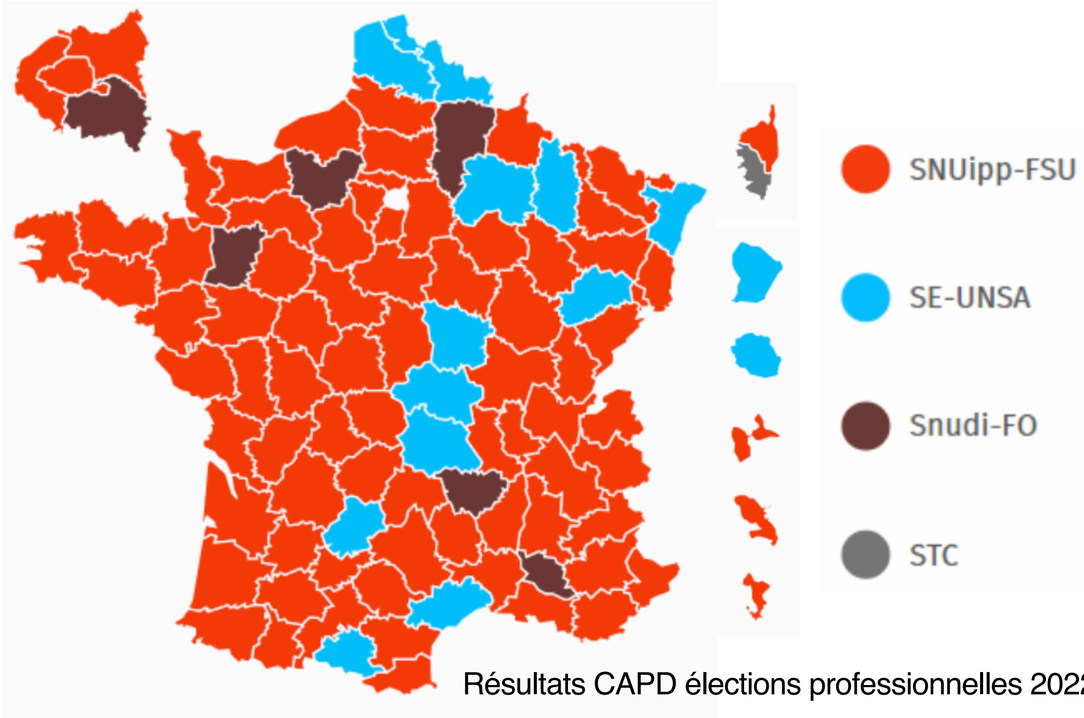

Résultats CAPD élections professionnelles 2022

FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ Lutter collectivement

→ Vous soutenir individuellement

Images : Un jour, une question

FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ Une autre vision de l'école et de la société

Services publics

Action sociale

Climat

Droits humains

Laïcité

Droits des femmes

Lutte contre les LGBT+phobies

→ Principe de synthèse grâce aux tendances

« 51% du syndicat ne peuvent pas dicter leur point de vue aux 49% restants »

unité action et sans tendance

l'école émancipée

S Y N T H È S E

FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ Secteur néo dédié : un collectif de débutant·es dans la carrière d'enseignant·e

→ 12 journées de stage de formation sur temps scolaire

INSPE

Site internet néo

Guides M2, PES, T1

Stages et réunions spécifiques néo

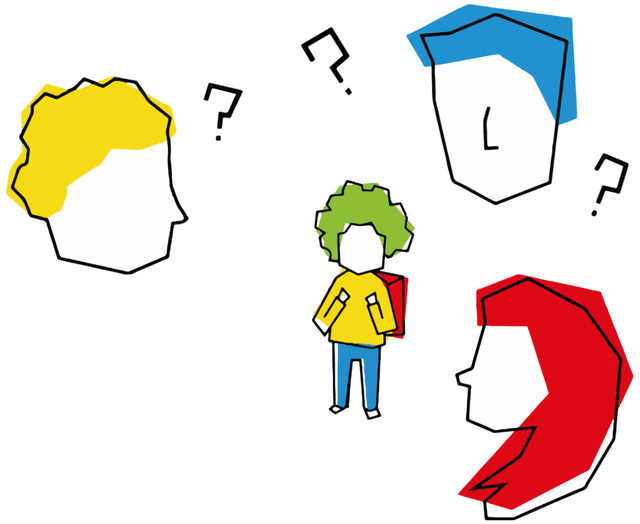

Cellule Violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail

Création de la cellule VSS à l'Académie de Paris et à l'INSPE grâce à l'action de la FSU !

→ Cellule d'écoute joignable par mail pour les personnels estimant être victime ou témoin d'agissements ou de violences à caractère sexiste ou sexuel : stopvss@ac-paris.fr

→ Contacter la référente VSS pour les personnels de l'Académie de Paris, mission assurée par une représentante de la FSU : referentevss.f3sct@ac-paris.fr

Guide VSS de la FSU

Guide VSS académique

Cellule violences, discriminations, harcèlement moral et agissements sexistes (VDHA) au travail

Création de la cellule VDHA à l'Académie de Paris grâce à l'action de la FSU !

→ Cellule d'écoute joignable par mail pour les personnels estimant être victime ou témoin de violences, discriminations, harcèlement moral ou agissements sexistes : stopvdha@ac-paris.fr

→ Contacter la référente VSS pour les personnels de l'Académie de Paris, mission assurée par une représentante de la FSU : referentevssvdha.f3sct@ac-paris.fr

Guide VDHA académique

Cellule Violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'INSPE

FSU 75 SNUipp

Si vous avez été victime ou témoin d'une situation de violence sexuelle ou de sexisme à l'INSPE, vous pouvez contacter la cellule VSS mise en place par Sorbonne Université. Le partenariat avec l'Institut en Santé Génésique - Women Safe permet un accompagnement par des spécialistes (médecins, infirmier-ères, psychologues, avocat-es, juristes). Les entretiens sont strictement confidentiels et l'accompagnement est entièrement gratuit.

La cellule externalisée d'écoute

L'université a mis en place une cellule externe d'accompagnement des violences sexuelles et sexistes (Institut en santé génésique) : ce dispositif est gratuit et anonyme et vous permet de bénéficier d'un accompagnement médical, psychologique et juridique. Il est ouvert à tous les personnels de Sorbonne Université et à la communauté étudiante.

→ Vous pouvez contacter la cellule par mail à accueil.universite.isg@gmail.com ou par téléphone au 01 39 10 85 35 / 07 88 15 12 92.

→ Vous trouverez plus d'infos ici : https://www.sorbonne-universite.fr/universite/nos-engagements/la-mission-egalite/lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes

Le bureau de la FSU-SNUipp

FSU 75 SNUipp

Nicolas Alexandre
Adjoint mater dans le 13e
Élu en CAPD
Lundi, mardi, mercredi

Léa de Boisseuil
Adjointe élem dans le 18e
Élue en CAPD et CDEN
Co-secrétaire départementale
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Audrey Bourlet de la Vallée
Adjointe mater dans le 19e
Élue en CAPD, CSA et CDEN
Co-secrétaire départementale
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Elisabeth Brom Kutas
Adjointe mater dans le 18e
Élue en F3SCT
Référente VSS / VDHA
Lundi, mardi, mercredi

Jérôme Lambert
Adjoint élem dans le 20e
Élu en CAPD et CDEN
Jeudi

Zélie Lebrun
TRS dans le 18e
Lundi, jeudi

Françoise Onic
Adjointe mater dans le 11e
Lundi

Denis Parès
Adjoint élem dans le 11e
Élu en CAPD

Claire Brezot
Adjointe mater dans le 20e
Mercredi, jeudi, vendredi

Bénédicte Cattan
Brigade dans le 20e
Mercredi, vendredi

Colin Gannat
Directeur dans le 4e
Élu en CAPD

Marie Laferrière
Adjointe élem dans le 18e
Élue en CAPD, CDEN et COSP
Référente débuts de carrière
Lundi, mardi, mercredi, vendredi

Caroline Pecqueur
Adjointe mater dans le 18e
Élue en CAPD, CSA et F3SCT
Lundi, mardi, mercredi

Antonella Pereira
Directrice dans le 20e
Élue en CAPD

Valérie Rousseau
PEMF élem dans le 9e
Élue en CAPD et Conseil de l'INSPE

Anne-Laure Stamminger
Directrice dans le 10e
Trésorière
Mardi

Vous syndiquer pour nous soutenir

Pas encore syndiqué·e ?

5 minutes en ligne

J'adhère à la FSU–SNUipp !

En quelques clics, syndiquez-vous à la FSU-SNUipp 75 pour l'année scolaire 2026/2027. Vous pourrez effectuer un paiement par carte bancaire jusqu'en 4 fois. 66% du montant de votre cotisation syndicale seront déduits de votre impôt. Sans attendre, remplissez le formulaire pour adhérer !

Après réduction d'impôts :

PES → 20€

T1 → 34€

Voter aux élections professionnelles

FSU 75 SNUipp

RDV en décembre 2026

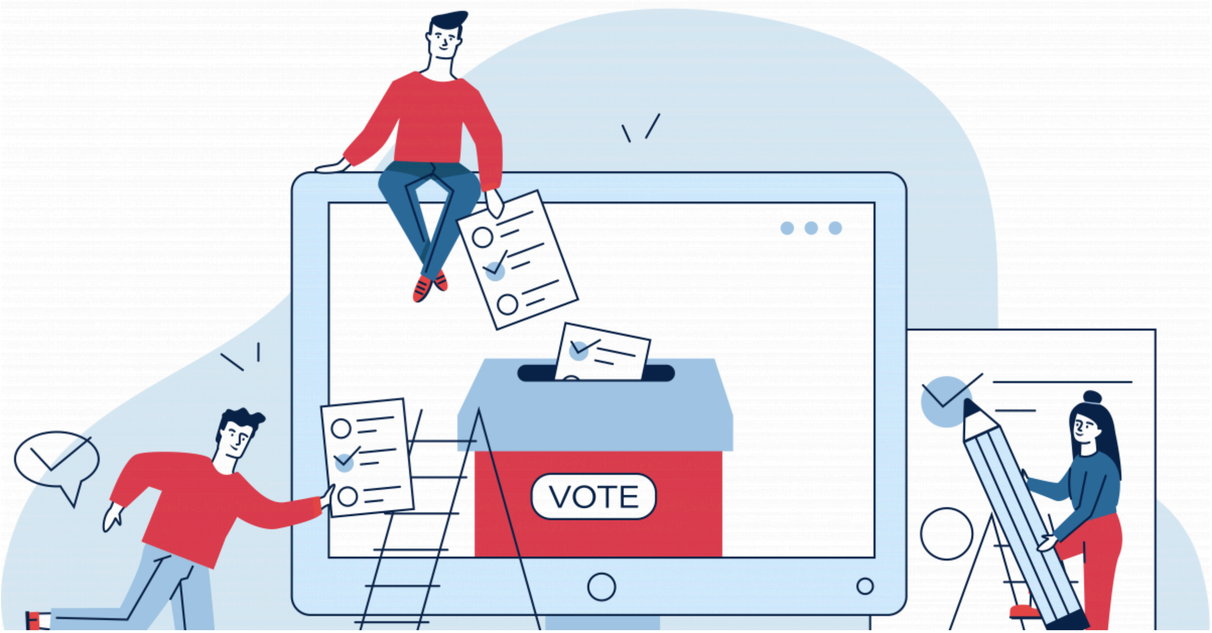

Votez pour le SNUipp et la FSU afin d'être représenté·es au mieux face à l'administration.

F.S.U.

FSU SNUipp

Nous contacter

11 rue de Tourtille
75020 PARIS

snu75@snuipp.fr

01.44.62.70.01

www.75.snuipp.fr

- FSU-SNUipp Paris avec les débuts de carrière
- FSU-SNUipp Paris

- @FSU-SNUipp Paris

- @fsusnuipp75

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos spéciale PES : https://forms.gle/t8G11qvdNtgdyr9n6

Rejoignez le groupe promo CRPE 2026 : https://chat.whatsapp.com/GeYi7Z30rDdHfJtg4EVp62

Au programme :

1. Bilan de l'année de préparation au concours
2. Classement, reprise d'ancienneté
3. Élections au Conseil de l'INSPE
4. Titularisation
5. Réforme, concours et statut
6. Situation des PES
7. Affectations provisoires
8. Spécificités parisiennes
9. Rentrée 2026
10. Suivi des PES, formation T1–T2
11. Droit de grève
12. Stages de la FSU–SNUipp
13. Fonctionnement de notre site
14. Vos interlocuteur·ices : gestionnaire, circonscription, syndicat, INSPE
15. Salaire, primes et indemnités
16. Aide sociale
17. Perspectives de carrière
18. Changer de département
19. Enseigner à l'étranger

1. Bilan de l'année de préparation au concours

FSU 75 SNUipp

→ Bilan préparation du CRPE 2026

→ Ressenti sur les différentes épreuves

→ Gestion licence ou master + CRPE + stage

CRPE 2026

Avant/après

Concours M2	Concours L3
ADMISSIBILITÉ	**ADMISSIBILITÉ**
• **Epreuve écrite**	• **Epreuve écrite**
◦ Français (3h)	◦ Français & Maths (4h)
◦ Maths (3h)	◦ Hist/géo, Sciences & techno, Arts, LV (3 au choix - 4h)
◦ Hist/géo, Sciences & techno, Arts (1 au choix - 3h)	**ADMISSION**
ADMISSION	• **Epreuve de l'exposé**
• **Epreuve de leçon**	◦ Exposé de français **OU** maths (1h)
◦ Leçon de français & maths (1h)	• **Epreuve d'entretien**
• **Epreuve d'entretien**	◦ EPS & valeurs de la République, projection dans le métier (55 min)
◦ EPS & motivation, projection dans le métier (65 min)	

1. Retour jury concours

FSU 75 SNUipp

Déposer une réclamation auprès du SIEC : https://siec.education.fr/candidats/demarches/nouveau/question

Le jury est souverain et refuse quasi systématiquement d'émettre un avis sur la notation.

Un problème avec la passation d'une épreuve ?
Faites-le nous remonter !

2. Classement et reprise d'ancienneté

Vous avez travaillé dans la Fonction publique et/ou dans le secteur privé avant de passer le CRPE ?
Faites valoir vos droits à partir de l'année de PES!

Dossier à jour sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Reclassement-3770

Secteur privé = 2/3 d'ancienneté d'échelon repris quelque soit le concours passé

Ancien·nes M2 alternant·es = 4 mois d'ancienneté d'échelon repris et 4 mois d'AGS

Échelon 1	Échelon 2
1 an	1 an
1944 €	2195 €
Traitement brut hors primes et indemnités	

2. Classement et reprise d'ancienneté

<u>Exemple 1</u> : J'ai travaillé en tant qu'avocate pendant 9 ans. L'administration reprend mon ancienneté à hauteur du coefficient 2/3, soit 6 ans. Je serai classé·e échelon 5 Classe Normale, 2367€ bruts/mois, au lieu de l'échelon 1, 1944€ bruts/mois.

<u>Exemple 2</u> : J'ai été PE contractuel·le pendant 4 ans. L'administration reprend mon ancienneté à hauteur du coefficient 135/135, soit 4 ans. Je serai classé·e échelon 4 de la Classe Normale, 2294€ bruts/mois, au lieu de l'échelon 1, 1944€ bruts/mois.

⚠ Si je suis classée à l'échelon 6, 8 ou 9, alors j'aurai mon premier rendez-vous de carrière l'année de T1. L'IEN émet alors un avis, qui me permettra, ou non, d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur.

2. Classement et reprise d'ancienneté

FSU 75 SNUipp

Chaque année de nombreuses erreurs de calculs sont commises par le Rectorat. Faites-nous toujours vérifier le calcul dès réception de l'arrêté de classement.

→ Dossier de classement à remplir avant le 30 novembre 2026 (sous réserve de changement) dans Colibris Paris > Premier degré > Démarches administratives et financières > Classement stagiaire.

Réception de l'arrêté de reclassement : entre décembre et juin

Régularisation sur la fiche de paie : entre janvier et août 2027 !

3. Élections au Conseil de l'INSPE

Depuis 2008, la FSU avec le SNUipp occupe au moins 3 sièges sur 4 au Conseil de l'INSPE.

Tous les 2 ans, les étudiant·es et stagiaires doivent élire leurs représentant·es :

- 4 sièges / 4 suppléant·es
- Parité femmes / hommes
- M1, M2, DIU, 1er & 2nd degré
- 3/4 conseils par an

4. Titularisation

Situation des PES en fin d'année :

	Avis INSPE	Avis IEN	Titularisation
PES 50%	Positif	Positif	Titularisé-e
	Négatif	Positif	Jury
	Positif	Négatif	Jury
PES 100%	-	Positif	Titularisé-e
	-	Négatif	Jury

Titularisation 🎉
Renouvellement 🔁
Prolongation ➡️
Licenciement ❌

Article FSU-SNUipp : https://75.snuipp.fr/?Jury-academique-de-titularisation

5. Situation actuelle

FSU 75 SNUipp

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1	M2 + 2
Étudiant·e					Fonctionnaire stagiaire	Titulaire
Licence au choix			Master au choix (non MEEF)		PES master MEEF • 100% responsabilité de classe • 10 à 20 jours de formation INSPE	T1 • 100% en responsabilité de classe • Visites CPC / PEMF
	Étudiant·e **AED prépro** (assitant·e d'éducation en préprofessionnalisation) sous contrat de 3 ans prolongeable 1 an en M2 à partir de septembre 2023 →1/3 temps en classe (compléments des 80%), soit 8h/semaine (312h/an)					
	→ 779€ net/mois	**→ 1 001€ net/mois**	**→ 1 018€ net/mois**	**→ 1 018€ net/mois**	PES non master MEEF • 50% responsabilité en classe • 50% formation INSPE	
PPPE : parcours préparatoire au professorat des écoles			Master MEEF			
L1 • 75% lycée • 25% fac • SO	**L2** • 50% lycée • 50% fac • SOPA	**L3** • 25% lycée • 75% fac • stage à l'étranger	**M1 SOPA** • Cours à l'INSPE • Stage OPA de 3 x 2 semaines	**M2 SOPA** • Cours à l'INSPE • 12 semaines de stage OPA • **1 312,20€ net/an, soit 131,22€ payés 10 mois**	**M2 Alternance** • Cours à l'INSPE • 1/3 temps en responsabilité (compléments des PEMF) • **780€ net/mois (contrat de 12 mois)**	Payé·e à temps plein **échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net**	Payé·e à temps plein **échelon 2 : indice 446 / 1 732€ net**

CRPE TITU°

5. Situation actuelle

Dans les écoles, en observation et responsabilité de classe :

CPPE

PPPE

AED pré-pro

M1 SOPA

Contractuel·les

M2 SOPA

M2 Alternant·es

LPE

PES 50%

PES 100%

5. Projet de la FSU-SNUipp

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1	M2 + 2
Étudiant·e prérecruté·e			**Fonctionnaire stagiaire**		**Titulaire**	
Licence au choix			**Master propre au métier de PE**		**Formation continuée**	
Prérecrutements Objectifs : conférer un statut d'élèves-fonctionnaires stagiaires, permettre d'accéder au métier sans contrepartie de responsabilité de classe, être créateurs de droits à la retraite et contingentés en fonction d'un plan pluriannuel de recrutement.			**PES** • 33% stage OPA • Formation en établissements universitaires : scientifique, didactique et pédagogique de haut niveau s'inscrivant dans une formation à la polyvalence • Passation des attestations de natation et de secourisme intégrée au master • Mémoire		**T1** • 50% responsabilité de classe (décharge de PEMF par exemple) • 50% formation en établissements de formation	**T2** • 100% responsabilité de classe • Formation continuée adaptée au parcours des PE titulaires
Modules ou UE de pré-professionnalisation et de préparation au concours adossés aux licences						
→ *La rémunération des étudiant·es doit garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours.*			**→ Payé·e à temps plein échelon 1 : indice 395** **1 535€ net + 300€**	**→ Payé·e à temps plein échelon 2 : indice 446** **1 732€ net + 300€**	**→ Payé·e à temps plein échelon 3 : indice 453** **1 759€ net + 300€**	**→ Payé·e à temps plein échelon 3 : indice 453** **1 759€ net + 300€**

CRPE **TITU°**

5. Réforme

FSU 75 SNUipp

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1
Étudiant·e			**Élève fonctionnaire**	**Fonctionnaire stagiaire**	**Titulaire**
Licence au choix ou LPE - « Licence professorat des écoles » dès la rentrée 2026			**M2E - « Master enseignement et éducation » mention professorat des écoles dès la rentrée 2026**		**Formation continue**
LPE <u>Objectif</u> : 80% des lauréat·es au concours issu·es de cette nouvelle licence. ⚠️ Si inscrit·e en LPE = dispensé·e des épreuves écrites au CRPE par « fast track » à partir du CRPE 2028 • Stage OPA de 10 semaines minimum sur l'ensemble de la licence **Bloc 1 :** S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire **Bloc 2 :** Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage **Bloc 3 :** S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier **Bloc 4 :** Construire son projet professionnel			**M1** • 33% stage OPA (12 semaines) • 500 à 550h de formation INSPE	**M2** • 50% en responsabilité de classe (18 semaines) • Mémoire • 250h de formation INSPE	**T1** • 100% responsabilité de classe • Formation continue • Engagement pendant 4 ans dans la Fonction publique
			→ 1 400€ net/mois	**→ 1 800€ net/mois**	
			Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence **Bloc 2 :** Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice **Bloc 3 :** Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale **Bloc 4 :** S'engager dans une démarche de développement professionnel **LVE :** Niveau B2		
Coexistence du PPPE jusqu'en 2026/2027			**Coexistence des Master MEEF et M2E jusqu'en 2026/2027**		
2025/2026 **PPPE 1** **PPPE 2**	**2026/2027** **L1 LPE** **L2 LPE** **PPPE 3**	**2027/2028** **L1 LPE** **L2 LPE** **L3 LPE**	**M1 (2025/2026)** • **M1 SOPA**	**M2 (2026/2027)** • **M2 SOPA** • **M2 Alternance**	**→ Payé·e à temps plein échelon 3 (?) : indice 453 1 759€ net + 300€**
→ Pas de rémunération			**→ Pas de rémunération**		

CRPE **TITU°**

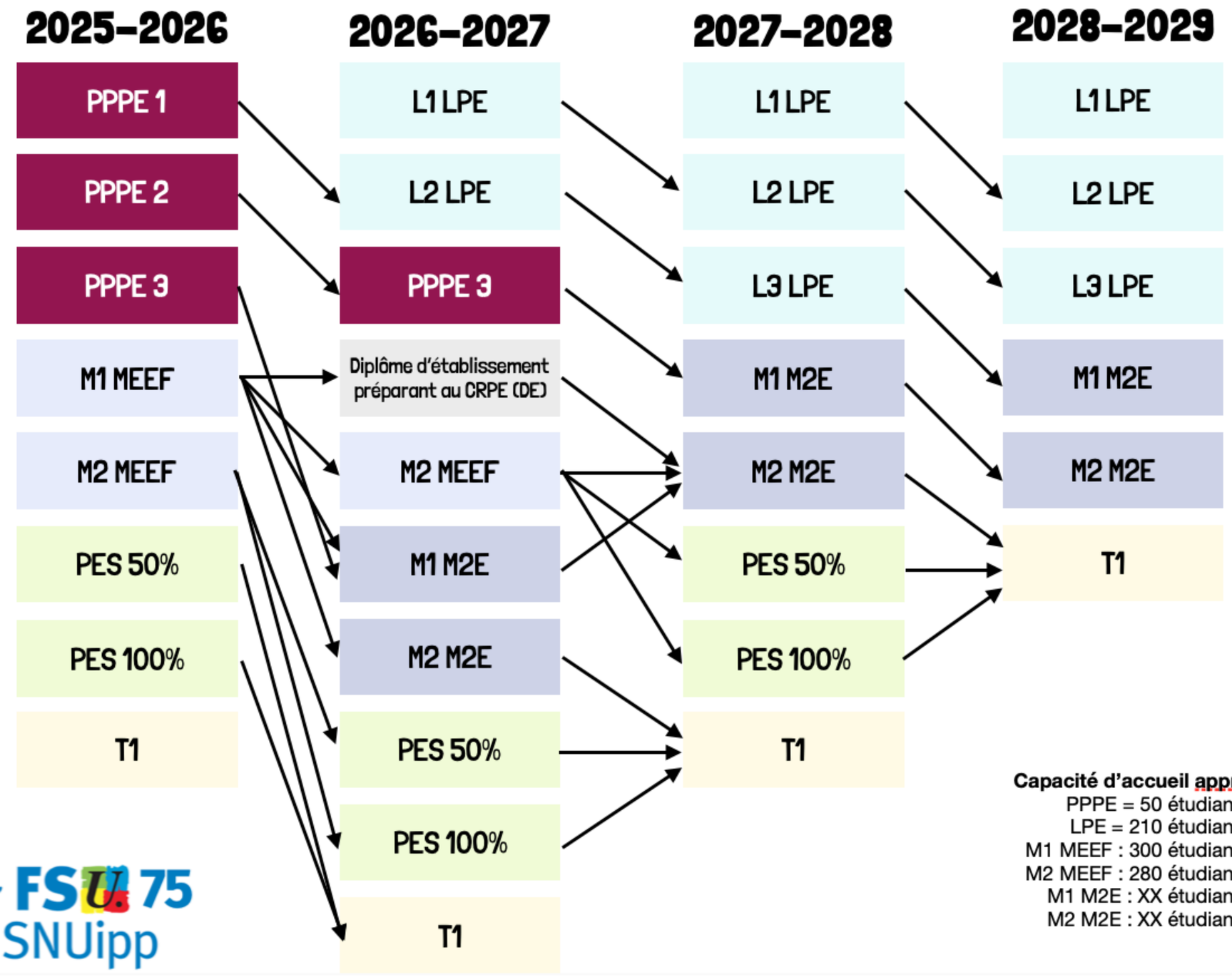

Capacité d'accueil approx.
PPPE = 50 étudiant·es
LPE = 210 étudiant·es
M1 MEEF : 300 étudiant·es
M2 MEEF : 280 étudiant·es
M1 M2E : XX étudiant·es
M2 M2E : XX étudiant·es

FSU 75
SNUipp

5. Maquette M2E

BLOC 1
50 ECTS et 443 heures

Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence

La formation au sein de ce bloc vise à compléter la maîtrise des disciplines (français, mathématiques, sciences et technologie, histoire-géographie, EMC, EPS, arts visuels et éducation musicale) et leur enseignement en classe depuis le cycle 1 jusqu'au cycle 3. Elle prépare les professeurs à assurer la polyvalence de leur enseignement avec un fort ancrage didactique et pratique.

BLOC 2
15 ECTS et 135 heures

Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice

La formation au sein de ce bloc est consacrée à l'adaptation de son enseignement à la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage. Elle intègre les modules obligatoires sur l'égalité filles-garçons, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'éducation au développement durable. Une attention particulière est portée à l'intégration des élèves allophones et aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

BLOC 3
10 ECTS et 92 heures

Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

La formation au sein de ce bloc précise la place et le rôle des professeurs dans le cadre du service public d'éducation, les valeurs de la République et les enjeux de la laïcité, le travail partenarial et le fonctionnement institutionnel de l'école.

BLOC 4
45 ECTS et 110 heures

S'engager dans une démarche de développement professionnel

La formation au sein de ce bloc a pour but d'accompagner le développement professionnel et la posture réflexive chez les futurs enseignants en favorisant l'analyse de pratiques et l'initiation à la recherche, ainsi que l'usage raisonné et la réflexion sur les outils et enjeux numériques. Elle comprend notamment le tutorat du stage en M1 et en M2, la conduite du mémoire et intègre également l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou d'une option internationale.

TOTAL (hors stages) : 120 ECTS et 780 Heures

5. Maquette M2E

Modalités d'admission

L'admission en Master M2E est conditionnée par la **réussite au concours de recrutement CRPE** de l'enseignement ou de l'éducation.

L'accès à la formation à l'INSPÉ de l'académie de Paris ne sera pas ouvert aux aux candidats n'étant pas lauréats du concours, quel que soit leur parcours antérieur en licence. Une formation universitaire dédiée leur sera ouverte pour se préparer spécifiquement aux épreuves du concours de recrutement (CRPE).

Stage

Les étudiants en master M2E, titulaires des concours de l'enseignement, profitent d'un statut particulier leur donnant droit à une rémunération :

→ En **M1**, en tant qu'élève fonctionnaire, leur rémunération est d'environ **1 400 € nets/mois**
→ En **M2**, en tant que fonctionnaire stagiaire, leur rémunération est d'environ **1 800 € nets/mois**

À l'issue de la formation initiale, les étudiants diplômés d'un master seront titularisés dans leur corps de recrutement. À leur titularisation, les lauréats ayant suivi ces deux années de formation **s'engageront à servir pendant 4 ans dans la fonction publique.**

Quelle alternance entre enseignements et stages ?

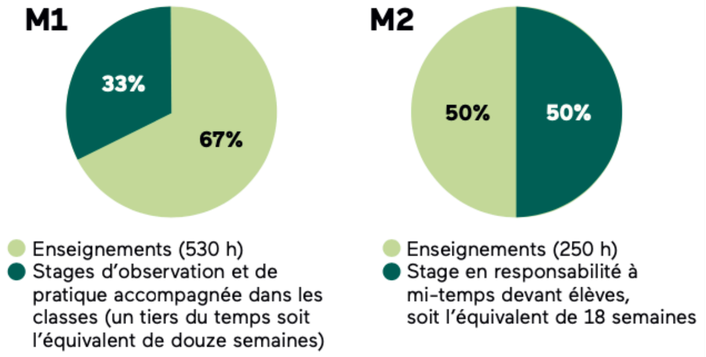

6. Situation des PES

PES 100%

→ Si M2 MEEF (1er & 2nd degré)

→ Si 18 mois d'expérience en tant que contractuel·le

PES 50%

→ Si M2 non MEEF ou dispense de diplôme

Vous ne pourrez pas être PES à la rentrée 2026 ? Demandez un report de stage !

Plus d'infos sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Report-de-stage

Si vous avez passé un concours ailleurs qu'à Paris : choisir votre académie et prévenir l'académie dont vous renoncez au concours.

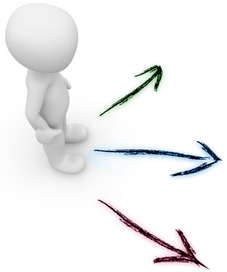

6. Situation des PES

Plus de visite médicale obligatoire !

Plus d'infos sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Visite-medicale-d-aptitude-PES

Dossier administratif

→ Dossier à déposer sur Colibris Paris > Premier degré > Affectations lauréat-es concours > Affectation sur l'académie de Paris au titre des lauréat-es au concours de recrutement des professeur-es des écoles (CRPE).

→ Jusqu'au mercredi 1er juillet (à confirmer)

→ Carte d'identité, carte vitale ou attestation de sécurité sociale, RIB, attestation de PACS ou de mariage, livret de famille, déclaration sur l'honneur complétée et dernier bulletin de paie si vous travaillez dans la Fonction publique, demande de SFT (si enfants), extrait casier judiciaire B2.

6. Situation des PES

Postes à profil : FSU-SNUipp contre !

Tous les postes devraient être accessibles à tous·tes les collègues sans devoir passer d'entretien préalable avec un·e IEN. L'obtention du concours valide déjà vos compétences.

→ Candidature sur Colibris Paris au moment de votre inscription

Ambassadeur·ice du numérique

- Environ 30 postes réservés en maternelle ou élémentaire
- Plus d'infos sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Ambassadeur-rices-du-numerique

Poste école bilingue

- Quelques postes réservés en maternelle ou élémentaire

7. Affectations provisoires

FSU 75 SNUipp

AVANT

2 priorités à classer

* Je choisis en priorité 1 :

- ○ priorité de niveau (élémentaire ou maternelle)
- ◉ priorité géographique

Des choix à formuler

A - Priorité de niveau

* Je privilégie :

- ◉ la maternelle
- ○ l'élémentaire

B - Priorité Géographique

Si je choisis un arrondissement, je privilégie un secteur :

Secteur nord-est : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

B - Priorité Géographique

Si je choisis un arrondissement, je privilégie un secteur :

Secteur nord-est : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

Secteur sud : 5ème, 6ème, 13ème, 14ème

Secteur Ouest : 7ème, 15ème, 16ème

Secteur nord : 8ème, 9ème, 17ème, 18ème

Secteur est : 11ème, 12ème, 20ème

Attention : si aucune affectation souhaitée ne peut vous être proposée, les autres arrondissements du secteur choisi seront examinés l'un après l'autre.

* Arrondissement :

10ème

En cas de modification de votre situation administrative, merci de le préciser :

APRÈS

Priorité Géographique

Vous pouvez formuler des voeux sur des secteurs géographiques qui regroupent plusieurs arrondissements :

Secteur 1 : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

Secteur 2 : 5ème, 6ème, 13ème, 14ème

Secteur 3 : 7ème, 15ème, 16ème

Secteur 4 : 8ème, 9ème, 17ème, 18ème

Secteur 5 : 11ème, 12ème, 20ème

Attention : Ces voeux sont indicatifs et ne peuvent être opposés à une affectation dans un autre secteur prononcée par l'administration en fonction des places disponibles et des nécessités de service.

Vous classerez vos souhaits d'affectation :

Voeu 1

AR

7. Affectations provisoires

MAINTENANT

Grâce à l'intervention de la FSU-SNUipp : retour des voeux par arrondissement (fin des zones) et préférence entre maternelle et élémentaire.

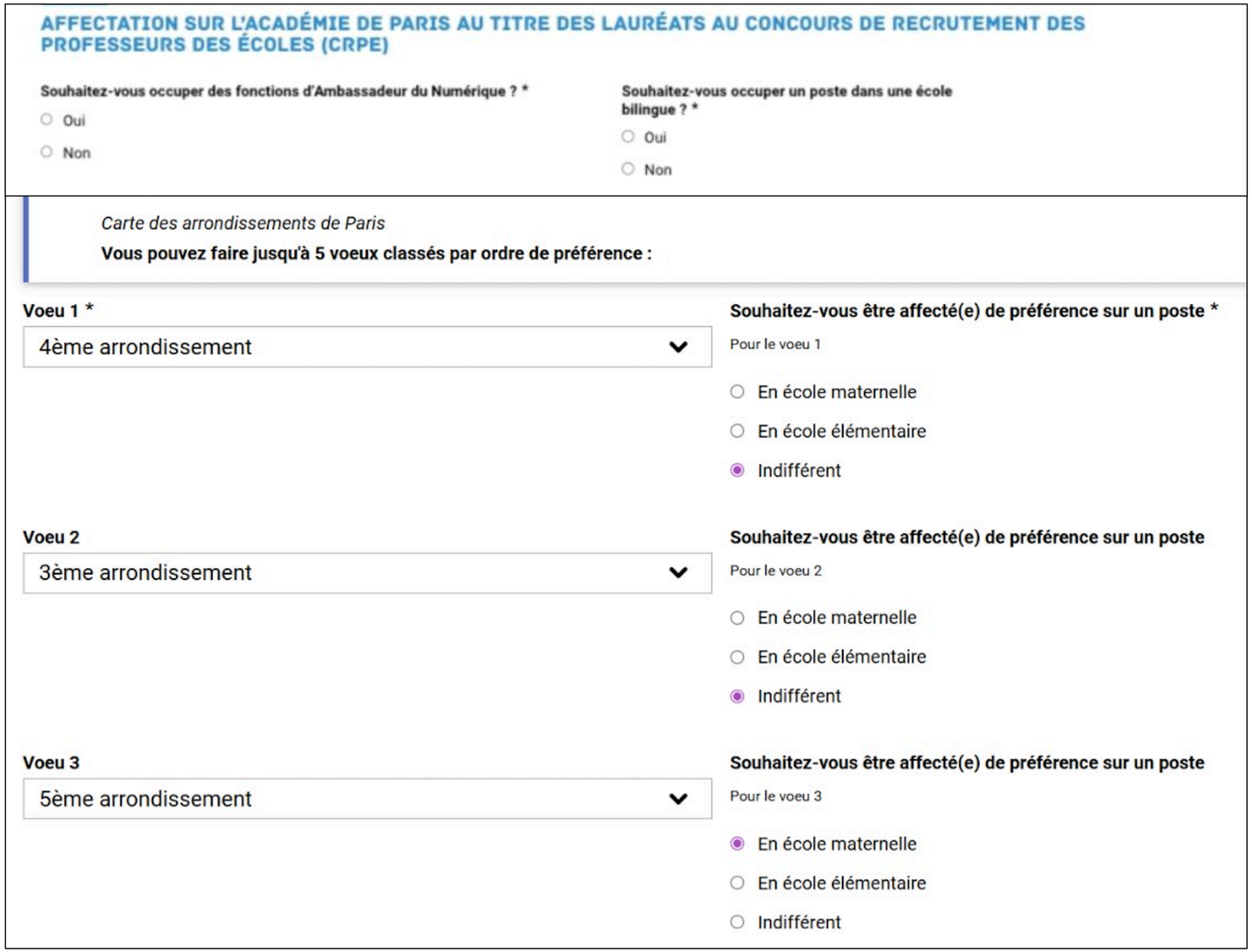

AFFECTATION SUR L'ACADÉMIE DE PARIS AU TITRE DES LAURÉATS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES (CRPE)

Souhaitez-vous occuper des fonctions d'Ambassadeur du Numérique ? *
- Oui
- Non

Souhaitez-vous occuper un poste dans une école bilingue ? *
- Oui
- Non

Carte des arrondissements de Paris

Vous pouvez faire jusqu'à 5 voeux classés par ordre de préférence :

Voeu 1 *
4ème arrondissement

Souhaitez-vous être affecté(e) de préférence sur un poste *
Pour le voeu 1
- En école maternelle
- En école élémentaire
- Indifférent

Voeu 2
3ème arrondissement

Souhaitez-vous être affecté(e) de préférence sur un poste
Pour le voeu 2
- En école maternelle
- En école élémentaire
- Indifférent

Voeu 3
5ème arrondissement

Souhaitez-vous être affecté(e) de préférence sur un poste
Pour le voeu 3
- En école maternelle
- En école élémentaire
- Indifférent

7. Affectations provisoires

JUIL
Me.30

Remplir le formulaire sur Colibris Paris (à confirmer).

JUIL.
??

Accueil des PES par le Rectorat en présentiel ou distanciel fin juin ou début juillet (à confirmer).

JUIL.
L.6

Semaine de réception des affectations dans les écoles. Contactez-nous pour toute difficulté liée à votre affectation.

7. Affectations provisoires

Chaque année, environ 70% des PES qui ont émis des voeux, ont obtenu satisfaction sur leur 1er rang de vœu.

Critères retenus : situation de handicap, rang au concours, voeu géographique, nombre d'enfants.

→ Prévues semaine du 6 juillet 2026

→ Signature des PVI (procès verbaux d'installation) début juillet ou dernière semaine d'août à l'INSPE (à confirmer)

→ Affectation à l'année dans une même classe (hors REP+, PS, CP, double/triple niveaux dans la mesure du possible)

→ PES obligé·es de participer au « mouvement » en avril 2027 pour tenter d'obtenir un poste définitif

Répartition des berceaux de PES 2025/2026 :

Hors REP	REP	REP+	Élémentaire	Maternelle
240	50	0	155	135

1er	3	5ème	6	9ème	4	13ème	35	17ème	22
2ème	3	6ème	5	10ème	10	14ème	11	18ème	19
3ème	5	7ème	2	11ème	23	15ème	29	19ème	36
4ème	2	8ème	4	12ème	25	16ème	12	20ème	34

7. Affectations provisoires

Consulter les cartes des supports PES 2025/2026 sur notre site (mise à jour prochainement) :
https://75.snuipp.fr/?Cartes-des-supports-de-stage-pour-les-PES

8. Spécificités parisiennes

FSU 75 SNUipp

Horaires des écoles parisiennes :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30
13h30-16h30	13h30-15h		13h30-16h30	13h30-15h

Rythmes scolaires : convention citoyenne en cours par la Mairie de Paris !

Spécificité des écoles élémentaires parisiennes :

PVP = professeur·es de la Ville de Paris		
Arts	Musique	EPS
1h	1h	1h30/3h

Commandes fournitures et matériel : janvier puis reliquat en juin. Vous devrez composer avec les commandes réalisées par vos collègues.

Assistant·e en langues vivantes : selon les écoles (rare)

9. Rentrée 2026

FSU 75 SNUipp

Avant les vacances

- Contacter l'école / Prendre connaissance de son niveau de classe
- Contacter son·sa binôme
- Visiter l'école / Rencontrer l'équipe / S'approprier sa salle de classe

Pendant les vacances

- Profiter de ses vacances, vous en aurez besoin !
- Préparer la période 1 (avec votre binôme) : programmation et séquences
- S'inspirer de ressources académiques, manuels et blogs : vous ne pouvez pas tout créer la première année et c'est ok !

9. Rentrée 2026

FSU 75 SNUipp

Fin août

Semaine de formation à l'INSPE

Lundi 24 août (à confirmer)
→ Signature des PVI à l'INSPE.
→ Rencontre avec la FSU-SNUipp Paris : distribution des guides PES et journal de rentrée.

Lundi 24 août : début des cours (à confirmer)
Accueil à Batignolles pour le cycle 1 (maternelle).
Accueil à Molitor pour les cycles 2 et 3 (élémentaire).

Mardi 25 août (à confirmer)
Accueil des PES à La Sorbonne par la Rectrice.

Pré-rentrée : 31/08

Lundi 31 août

Matinée : conseil des maitre·sses pour se présenter, récupérer les documents à coller dans le carnet, les documents administratifs.

Après-midi (à confirmer) : accueil en circonscription par les IEN.

Après-midi : organisation de sa classe (mobilier, tables, affichages…) et préparation du jour 1 (photocopies, étiquettes…).

Rentrée : 01/09

Mardi 1er septembre :
Arriver en avance pour ne pas stresser.
→ Semaine de tuilage avec votre binôme.

Semaine 1 :
Visite « d'accueil » d'un·e tuteur·ice (PEMF ou CPC) pour vous accompagner.

9. Rentrée 2026

ACADÉMIE DE PARIS
Liberté Égalité Fraternité

INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Paris — SORBONNE UNIVERSITÉ

PLANNING PRÉRENTRÉE 2025-2026 DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES (P.E.S.)

LUNDI 25 AOÛT	MARDI 26 AOÛT	MERCREDI 27 AOÛT	JEUDI 28 AOÛT	VENDREDI 29 AOÛT
9h **Accueil** F.Bouvier A.Frugière *INSPE* A.Briot, *IEN* « Réussir son entrée en tant que PES - L'importance de la relation Ecole / Familles dans les apprentissages » CORDELIERS	Matin **Conférence** « Les Fondamentaux du Cycle » O.Charriere M.Lamiaux L.Rouy S.Sarmiento-Cabana *IEN* CYCLE 1 : BATIGNOLLES CYCLES 2-3 : MALESHERBES	Matin TD transversaux et didactiques CYCLE 1 : BATIGNOLLES CYCLES 2-3 : MOLITOR	Matin TD transversaux et didactiques CYCLE 1 : BATIGNOLLES CYCLES 2-3 : MOLITOR	ÉCOLE Prérentrée des enseignants
14h-16h **Accueil de la Rectrice** GD AMPHITHÉÂTRE SORBONNE	Après-midi TD transversaux et didactiques CYCLE 1 : BATIGNOLLES CYCLES 2-3 : MOLITOR	Après-midi **Accueil de l' IEN** CIRCONSCRIPTION	Après-midi TD transversaux et didactiques CYCLE 1 : BATIGNOLLES CYCLES 2-3 : MOLITOR	ÉCOLE Prérentrée des enseignants

BATIGNOLLES	56 boulevard des Batignolles PARIS 17ème
CORDELIERS	15 rue de l'École de Médecine PARIS 6ème
MALESHERBES	10 rue Molitor PARIS 16ème
MOLITOR	10 rue Molitor PARIS 16ème
SORBONNE	47 rue des Ecoles PARIS 5ème
CIRCONSCRIPTIONS ET ECOLES :	https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_588804/portail-repertoire-des-etablissements

Emploi du temps pré-rentrée PES 50% et 100% 2025/2026.

9. Calendrier annuel PES 50%

ACADÉMIE DE PARIS — INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Paris

- Formation INSPE
- Formation de rentrée
- Jour férié
- Jury DU
- Stage en responsabilité (1 PES)
- Stage OPA
- Tuilage (2 PES en classe)
- Journée dédiée

CALENDRIER D.U. P.E.S.
À MI-TEMPS EN RESPONSABILITÉ

Alternance annualisée 2025-2026
du stage en responsabilité

		PES Vague Ⓐ (groupes A et C)					PES Vague Ⓑ (groupes B et D)					
	Semaine	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	Semaine
AOÛT	35	25	26	27	28	29	25	26	27	28	29	35
SEPTEMBRE	36	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	36
	37	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	37
	38	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19	38
	39	22	23	24	25	26	22	23	24	25	26	39
OCTOBRE	40	29	30	1	2	3	29	30	1	2	3	40
	41	6	7	8	9	10	6	7	8	9	10	41
	42	13	14	15	16	17	13	14	15	16	17	42
NOVEMBRE	45	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	45
	46	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	46
	47	17	18	19	20	21	17	18	19	20	21	47
	48	24	25	26	27	28	24	25	26	27	28	48
DÉCEMBRE	49	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	49
	50	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	50
	51	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19	51

JANVIER	2	5	6	7	8	9	5	6	7	8	9	2
	3	12	13	14	15	16	12	13	14	15	16	3
	4	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	4
FÉVRIER	5	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30	5
	6	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	6
	7	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	7
	8	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	8
MARS		Rendus Écrit 1 le 26 mars ; Écrit 2 le 4 mai					Rendus Écrit 1 le 4 mai ; Écrit 2 le 8 avril					
	11	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	11
	12	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	12
	13	23	24	25	26	27	23	24	25	26	27	13
AVRIL	14	30	31	1	2	3	30	31	1	2	3	14
	15	6	7	8	9	10	6	7	8	9	10	15
	16	13	14	15	16	17	13	14	15	16	17	16
MAI	18											18
	19	4	5	6	7	8	4	5	6	7	8	19
	20	11	12	13	14	15	11	12	13	14	15	20
	21	18	19	20	21	22	18	19	20	21	22	21
JUIN	22	25	26	27	28	29	25	26	27	28	29	22
	23	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	23
	24	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	24
	25	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19	25
	26	22	23	24	25	26	22	23	24	25	26	26
	27	29	30	1	2	3	29	30	1	2	3	27

Extrait calendrier PES 50% (en DIU) 2025/2026.

→ Vague A et B par ordre alphabétique

9. Emploi du temps PES 50%

BLOC 1
BLOC 2
BLOC 3

INSPÉ — DU A — BATIGNOLLES

	LUNDI		MARDI			MERCREDI		JEUDI	VENDREDI	
8h30										
9h	Sciences et technologie A1 + A2 39, 46, 4, 11	Gestion de classe A1 + A2 40, 45, 48, 3	Histoire géographie EMC A 39, 48, 5, 13	La consigne A1		Écrit Réflexif 46, 13 Tutorat 39, 40, 45, 46, 47, 2, 4, 12, 19 (quelle séance à 4h?)		Mathématiques A 39, 40, 45, 46, 47, 48, 3, 4, 11, 12, 19	La consigne A1 L'évaluation A1	La consigne A1 L'évaluation A1
10h30										
12h										
12h30										
13h30	Français A 39, 40, 45, 46, 47, 48, 3, 4, 11, 12, 19		AP B1 39, 40 (2h) 47 (3h30) EM B2 39, 40, 48 (3h30)	EM B2 39, 40 (2h) 47 (3h30) AP B1 39, 40 (2h), 48 (3h30)	LVE B1 + B2 4, 5, 11, 12, 19, 20 *ou* B1 puis B2	BLOC 1	Tutorat associé 38, 5 Bilan de l'année 26	EPS A 39, 40, 46, 2, 11	Projets pluridisciplinaires	La consigne A2 L'évaluation A1 A2
14h30										
15h30										
16h30										
17h30									mise à jour 21/06/2025	

Exemple emploi du temps d'un groupe de PES 50% (en DIU) 2025/2026.

9. Calendrier annuel PES 100%

ACADÉMIE DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Paris

STAGE DE FORMATION CONTINUE DES PES 100% – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

PÔLE 1 **ANALYSER ET AJUSTER SA PRATIQUE**					
MODULE 1 **ACCOMPAGNEMENT DU STAGE DANS LA CLASSE** ***VISITES DU TUTEUR TERRAIN ET ENTRETIENS***	Visites du **PEMF tuteur** : 1 visite d'installation en période 1, 1 visite conseil en période 1 ou 2, une visite conseil en période 3, une troisième visite conseil si nécessaire Visite **CPC de la circonscription** : 1 visite d'accueil en septembre, 1 visite conseil en période 3 ou 4 Visite éventuelle de **l'IEN :** en fonction des besoins identifiés des PES				
MODULE 2 **ACCOMPAGNEMENT DU STAGE HORS DE LA CLASSE** ***TUTORAT EN GROUPE*** ***CONCEPTION DES ENSEIGNEMENTS***	**Mardi 30 septembre 2025** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 1* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 2 décembre 2025** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 2* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 27 janvier 2026** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 3* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 24 mars 2026** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 4* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 5 mai 2026** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 5* **Groupes tutorés par un PEMF**
	Périodes 1 ET 2 – 2025 - *Une journée complète d'observation remplacée outillée dans une classe de PEMF en périodes 1 et 2* - ***La date de journée d'observation sera envoyée dans un mail de convocation***				
MODULE 3 **ANALYSER LES SITUATIONS ÉDUCATIVES**	**Mardi 25 novembre 2025** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	**Mardi 3 février 2026** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	**Mardi 31 mars 2026** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	**Mardi 26 mai 2026** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	

Extrait calendrier PES 100% 2025/2026

9. Rentrée 2026

PES à 100% : vous recevrez le calendrier des formations début juillet.

→ Les PES à temps plein en classe issu-es d'un M2 SOPA en 2025-2026 auront 12 jours de formation dans l'année à l'INSPE ou en circonscription.

→ Les PES issu-es d'un M2 Alternance en 2025-2026 auront 10 jours de formation dans l'année à l'INSPE ou en circonscription.

Alors que le Ministère prévoyait entre 10 et 20 jours de formation à l'INSPE pour les PES à temps plein en classe, l'Académie fait le choix de ne pas organiser cette formation en jours mais en heures. Pour 10 ou 12 jours de formation, l'Académie compte plutôt 60 ou 72 heures :

- 6 jours (36h) à la place des APC

- 3 jours (18h) à la place des animations pédagogiques

- 1 jour (6h) sur temps de classe pour les PES 100% et 3 jours (18h) sur temps de classe pour les PES 50%

10. Suivi des PES

FSU 75 SNUipp

Inscriptions à l'INSPE (sans frais)

Pré-inscription

À partir de mi juin

Inscriptions

Début juillet

- PES 50% en DIU
- PES 100%

Fermeture INSPE

De mi juillet à mi août

Fermeture Rectorat

De fin juillet à mi août

PES à 50% (= 140 stagiaires)

→ titulaire d'un master autre que MEEF ou équivalent (3e concours, concours interne…)

Tutorat

INSPE & PEMF/CPC

Stage en responsabilité

3 semaines / 3 semaines

Stage d'observation

2 semaines chez un·e PEMF

2 visites d'accueil

- PEMF
- CPC

4 visites conseil

- INSPE x2
- PEMF x2 ou x3

PES à 100% (= 160 stagiaires)

→ titulaire d'un master MEEF 1er ou 2nd degré

Tutorat

INSPE & PEMF/CPC

Visites

- d'installation PEMF (P1)
- de courtoisie CPC (P1)
- conseil n°1 PEMF (P1 ou P2)
- conseil n°2 PEMF (P3)
- conseil n°3 PEMF (si nécessaire)
- d'évaluation CPC (P4)
- IEN (P5, si en contrat renforcé)

10. Suivi des PES

PES à 50%

DIU (diplôme inter-universitaire)

→ 246 heures de formation dans l'année

→ 9h - 16h30

1) **Communauté éducative et service public** (laïcité, égalité filles-garçons, numérique, inclusion…). → *Assiduité prise en compte*

2) **Enseignement, transmission des savoirs et construction des apprentissages** (français, maths, arts, EPS…) → *Écrit disciplinaire au choix*

3) **Développement professionnel** (tutorat…) → *Écrit réflexif + Rapports de visite et retour autp-critique*

PES à 100%

→ 10 jours de formation pour ex M2 alternant·es (64h)

→ 12 jours de formation pour ex M2 SOPA (76h)

→ Mardis et mercredis après-midi

1) **Analyser et ajuster sa pratique** (tutorat…)

2) **Maîtriser son environnement professionnel** (service public, laïcité, éducation prioritaire…)

3) **Apports et outils pour développer ses choix et gestes professionnels** (outils, gestion de classe, différenciation…)

10. Suivi des PES

M@gistère

Accès formation en ligne à la formation

« Entrer dans le métier de professeur des écoles »

10. Formation T1 /T2

T1

- 3 visites conseil CPC ou PEMF

T2

- 2 visites conseil CPC
- 1 visite bilan IEN non obligatoire

11. Droit de grève

PES =

les mêmes droits que tout le monde !

→ 1/30e du salaire retiré sur la fiche de paie

→ Déclarer 48 heures avant

→ Aucune conséquence sur votre titularisation !

Plus d'infos sur notre site :

https://75.snuipp.fr/?Droit-de-greve-PES-Oui

12. Stages néo de la FSU-SNUipp

Vous avez droit à 12 journées par an de formation sur temps scolaire, remplacé·e et payés normalement.

Prévenir l'IEN <u>un mois</u> à l'avance sur Arena ou par mail.

<u>Cycle de formation syndicale et pédagogique</u>
(2 journées)

Matin :
Problématique militante

Après-midi :
Thème pédagogique avec intervenant·e (GFEN, groupe Freinet…)

Réservés aux PES, T1, T2, T3, T4, T5

<u>Objectifs</u>
- Réfléchir entre débutant·es sur le métier
- Partager des outils pédagogiques

12. Stages de la FSU-SNUipp

Exemples de stages néo

- Fonction publique, les enjeux
- Histoire de la lutte
- Enseignement inclusif
- Penser l'école

Autres stages de la FSU-SNUipp

- Université d'Automne
- Droit et carrière
- Devenir directeur·ice
- Journée maternelle
- Université de printemps
- École et droits LGBT
- Nouveaux·lles militant·es…

Pour tout le monde !

Objectifs

- Se former autrement
- Apprendre de chercheur·es comme V. Boiron, P. Meirieu, S. Boimard, B. Lahire …

13. Fonctionnement de notre site

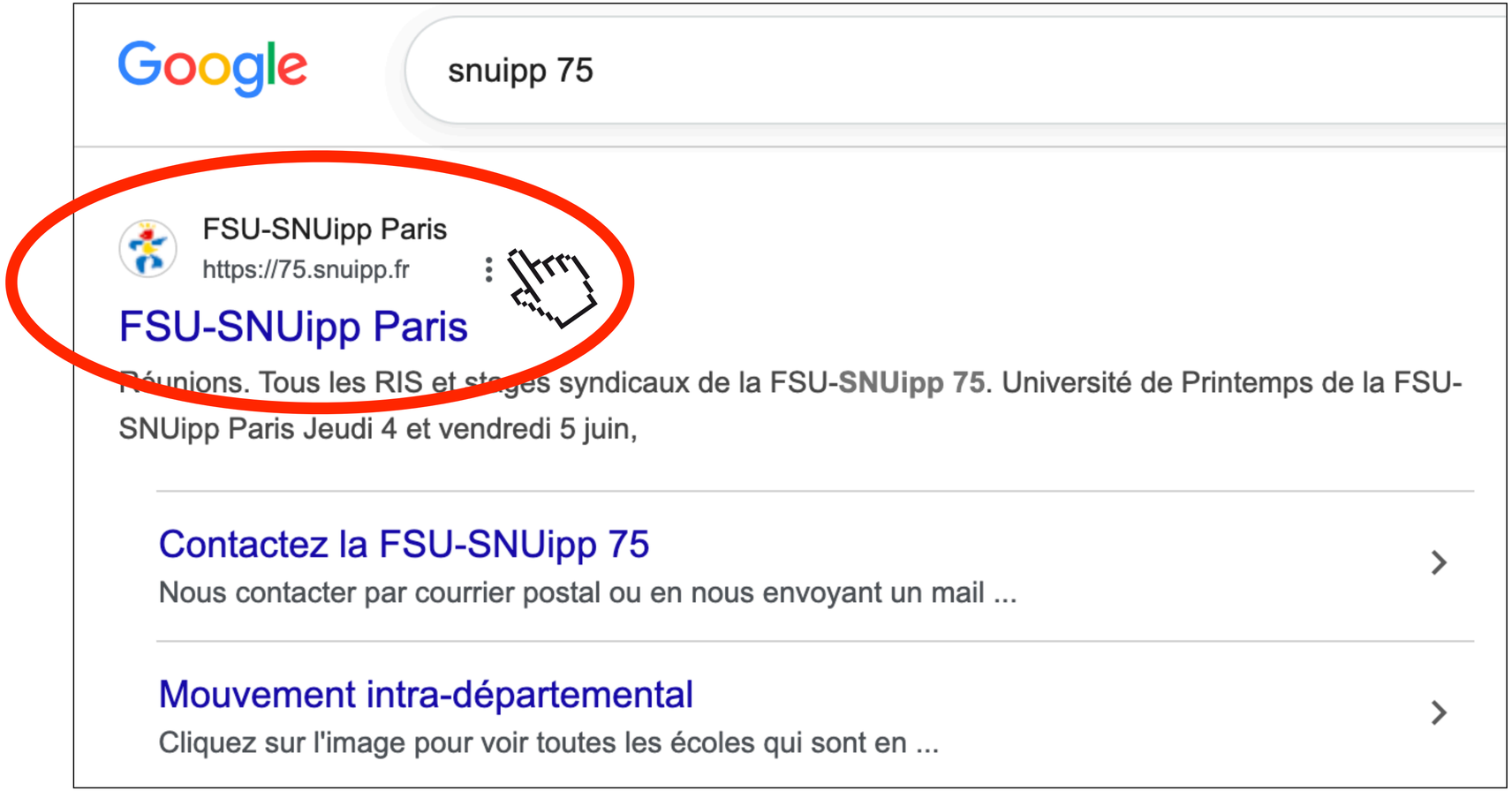

13. Fonctionnement de notre site

14. Interlocuteur·ices

FSU 75 SNUipp

Circonscription : IEN et CPC

- Autorisations d'absence
- Envoi des arrêts maladie et justificatifs d'absence
- Problématiques pédagogiques
- Problématiques professionnelles dans l'école, au sein de l'équipe

Gestionnaire

- Problème de paie et primes.
- Congé maternité, congé parental, temps partiel, etc.

INSPE

- Secrétariat général
- M. Bouvier

Applications

- I-Prof (SIAM, SIAP…)
- Webmail académique (mail pro)
- Arena (LSU, AA1D…)
- Colibris (mutuelle, transports…)
- ENSAP (fiche de paie)
- M@gistère (formation à distance)
- Paris Classe Numérique (ENT)

Syndicat

- Toutes questions sur la carrière, vos droits, etc.
- Problème avec l'administration ou la hiérarchie.
- Problème au sein de l'équipe, au sein de l'école.

15. Salaire

Année	Échelon Classe Normale	Indice	Salaire (brut/mois)	Salaire (net/mois)	Indemnité résidence (brut/mois)
PES	**1**	**395**	**1944,50 €**	**1534 €**	**58 €**
T1	2	446	2 195 €	1 732 €	65 €
T2	3	453	2 230 €	1 759 €	67 €
T3	3	453	2 230 €	1 759 €	67 €
T4	4	466	2 294 €	1 809 €	68 €
T5	4	466	2 294 €	1 809 €	68 €
T6	5	481	2 367 €	1 868 €	71 €
T7	5	481	2 367 €	1 868 €	71 €
T8	6	497	2 446 €	1 930 €	73 €
… T24	11	678	3 337 €	2 633 €	100 €

Valeur du point d'indice actuel = 4,922783€

LIENS UTILES

→ Liste des gestionnaires de paie

→ Grille des salaires

Un doute sur votre salaire ? Envoyez-nous vos fiches de paie pour vérification !

15. Salaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDFIP
DE LA
SEINE SAINT DENIS

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE MAI 2024

N° ORDRE A 48656
TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE	26 0002 075 1131 / 601 075	PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES	17750431301234 21750001602056

IDENTIFICATION									
M.I.N.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
206			00	PROFESSEUR ECOLES CN	00	01	0395		

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	1944,49		
101050	RETENUE PC	€		215,84	
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	€	58,33		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	59,40		
201914	I.S.A.E	€	212,50		
202209	IND. COMPENSATRICE CSG	€	17,75		
202326	"PRIME GRENELLE"	€	177,50		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		56,08	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		158,88	
401501	C.R.D.S.	€		11,68	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			102,09
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			9,72
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			5,83
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			188,62
411050	CONTRIB.PC	€			1444,37
411058	CONTRIBUTION ATI	€			6,22
501080	COT SAL RAFP	€		19,45	
501180	COT PAT RAFP	€			19,45
554500	COT PAT VST MOBILITE	€			62,22
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			1975,62
011300	MONTANT NET SOCIAL	€			1916,22
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	€		57,54	
	(TAUX NON PERSONNALISE 2,90%)	€			
		€			

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE
2 97 05 93 010 225 48

COÛT TOTAL EMPLOYEUR € 4276,07

TOTAUX DU MOIS € 2469,97 € 551,89 € 18[illegible],52

NET À PAYER 1 918,08 €

TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L' ANNÉE €
BASE SS DU MOIS € 1 944,49

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE € 10 075,44
MONTANT IMPOSABLE DU MOIS € 1 983,98

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
DDFIP 093

MIS EN PAIEMENT LE
29 MAI 2024

VIRÉ AU COMPTE N°
FR76 3000 4003 4600 0029 3328 781
BNPAFRPPXXX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2D-DOC

PAY18E - V2.3 - 2803019

DANS VOTRE INTÉRÊT. CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

Exemple fiche de paie PES 100%, sans enfant, hors REP, échelon 1.

15. Salaire

FSU 75 SNUipp

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDFIP
DE LA
SEINE SAINT DENIS

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE MARS 2024

N° ORDRE A 49237
TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE	26 0002 075 1028 / 601 075	PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES	17750431301234 21750001603492

IDENTIFICATION									
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D' HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
206			00	PROFESSEUR ECOLES CN	00	01	0395		

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	1944,49		
101050	RETENUE PC	€		215,84	
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	€	58,33		
200039	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	22,81		
201914	I.S.A.E	€	106,25		
202209	IND. COMPENSATRICE CSG	€	16,94		
202326	"PRIME GRENELLE"	€	177,50		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		53,55	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		151,73	
401501	C.R.D.S.	€		11,16	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			102,09
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			9,72
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			5,83
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			188,62
411050	CONTRIB.PC	€			1444,37
411058	CONTRIBUTION ATI	€			6,22
501080	COT SAL RAFP	€		19,45	
501180	COT PAT RAFP	€			19,45
554500	COT PAT VST MOBILITE	€			62,22
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			1842,17
011300	MONTANT NET SOCIAL	€			1819.36
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	€		54,64	
	(TAUX NON PERSONNALISE 2,90%)	€			
		€			

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 4132,42	TOTAUX DU MO	€ 2326,32 / € 538,79 / € 838,52
2 00 12 44 109 563 18	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 787,53 €
BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS		TOTAL CHARGES PATRONALES
€	€ 1 944,49		
MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS		
€ 5 879,70	€ 1 884,07		
COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
DDFIP 093			
MIS EN PAIEMENT LE			
27 MARS 2024			
VIRÉ AU COMPTE N°			
FR76 1027 8361 3200 0137 0680 446 CMCIFR2A			

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2D-DOC

PAY18E - V2.3 - 2903019

DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

Exemple fiche de paie PES 50%, sans enfant, hors REP, échelon 1.

15. Primes et indemnités

INDEMNITÉS & PRIMES PRINCIPALES	
ISAE	**PES 50% = 106€ brut / mois** **PES 100% = 212€ brut / mois**
Prime Grenelle / d'attractivité	**PES : 177,50€ brut / mois** T1 : 248€ brut / mois T2 / T3 : 280€ brut / mois T4 : 265 € brut / mois
SFT	1 enfant : 2,29€ / mois 2 enfants : 73,79€ / mois 3 enfants : 183,56€ / mois
Indemnité de résidence	3 % de la rémunération brute **(environ 60€ à Paris)**
Prime d'équipement / informatique	176€ en janvier
Remboursement mutuelle	Part employeur MGEN
Remboursement transports	62€ / mois

ÉDUCATION PRIORITAIRE			
REP	144,50€ brut / mois (au prorata)		
REP+	426€ brut / mois (au prorata)		
Part variable REP+	234€ brut/ an	421€ brut/ an	702€ brut/ an
	Selon les « projets » des écoles		

15. MGEN et contrat collectif

Mise en place de la réforme de la PSC (protection sociale complémentaire) au 1er mai 2026 !

Toutes les informations dans notre dossier dédié :

https://75.snuipp.fr/?-PSC-contrat-sante-collectif-

Part prévoyance facultative

Part mutuelle obligatoire à la MGEN sauf en cas de dispense

Appeler la MGEN si besoin : 09 72 72 16 17

15. Primes spéciales T1

Prime d'entrée dans le métier

- Versée automatiquement

- 1 500€ versés en deux fois (novembre et février)

- Refusée aux ancien·nes contractuel·les

Prime spéciale d'installation

- Envoyer le dossier à son·sa gestionnaire avant novembre

- 2 210€ d'un coup sur la paie de novembre

- Refusée aux ancien·nes contractuel·les de l'Académie de Paris

Toute les infos sur notre site :
https://75.snuipp.fr/?Primes-T1,1281

16. Action sociale

FSU SNUipp

2025 2026 GUIDE

Action sociale
Débuts de carrière

Présentation de l'action sociale

« L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. » (Code général de la Fonction publique art. L731). En tant qu'agent·e de la fonction publique, titulaire ou stagiaire, vous pouvez donc prétendre à ces prestations d'action sociale.

Différents types de prestations

L'action sociale (AS) correspond à des prestations interministérielles, ministérielles, académiques voire départementales : restauration, logement, AIP (aide à l'installation des personnels), CESU (Chèque emploi-service universel), garde d'enfant 0-6 ans, chèques-vacances, culture et loisirs, aide aux séjours de vacances, aide aux enfants en situation de handicap, prêts et secours…
La plupart des prestations AS sont soumises à un plafond de ressources (le Revenu Fiscal de Référence, RFR) ou modulées par tranches progressives sur la base du Quotient Familial (QF).

Les différents organismes de l'action sociale

Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS)	propose des actions et la répartition des crédits au niveau national, régional et académique
Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)	au niveau de chaque région, met en œuvre les orientations de l'action sociale interministérielle
Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS)	définit et met en œuvre la politique de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'Éducation nationale
Commission Académique d'Action Sociale (CAAS)	définit et met en œuvre au niveau académique les prestations d'action sociale (dont l'action sociale d'initiative académique)
Commission départementale d'Action Sociale (CDAS)	définit et met en œuvre au niveau départemental les prestations d'action sociale académiques, en particulier les secours et les prêts

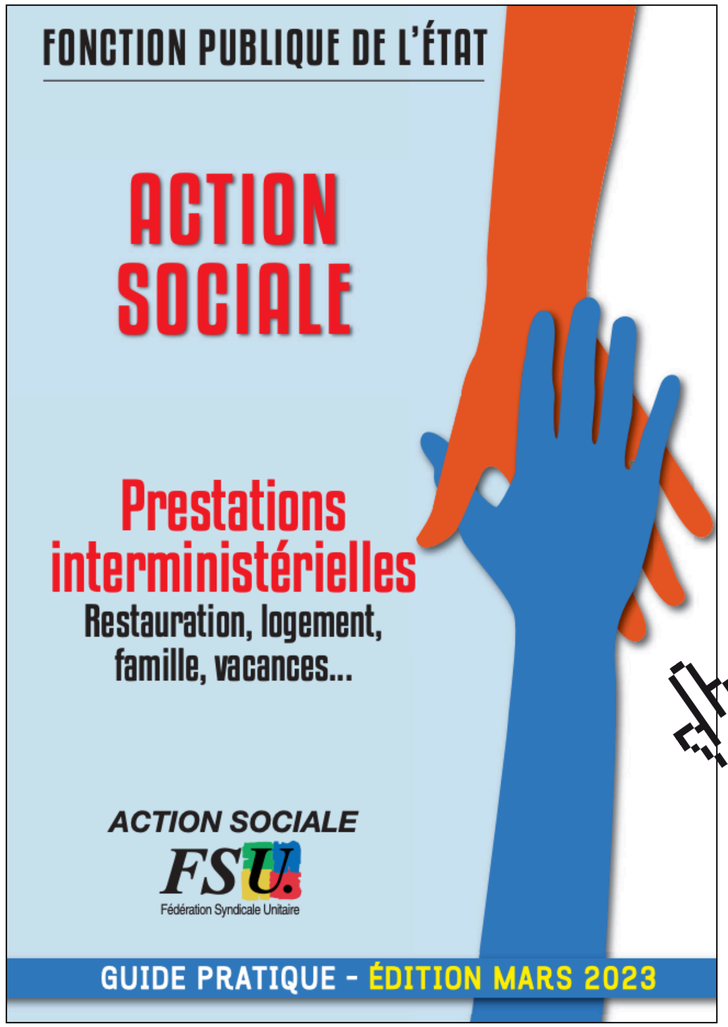

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

ACTION SOCIALE

Prestations interministérielles
Restauration, logement, famille, vacances…

ACTION SOCIALE
FSU
Fédération Syndicale Unitaire

GUIDE PRATIQUE - ÉDITION MARS 2023

16. Aide sociale : logement

FSU 75 SNUipp

Se loger à Paris, c'est possible !

Logements temporaire, intermédiaire, social

URHAJ-IDF

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

→ Quelques studios de disponibles

GUIDE ACTION SOCIALE

16. Aide sociale : logement

1. **Demander un logement social**
2. **Loc'Annonces**
3. **BALAE (sur Colibris)**

Demander l'AIP = aide à l'installation des personnels de l'État jusqu'à 1 500€

GUIDE

ACTION SOCIALE

16. Aide sociale : transport, culture & loisirs

FSU 75 SNUipp

GUIDE ACTION SOCIALE

75% du pass Navigo remboursé chaque mois sur la fiche de paie

Forfait de mobilité durable de 300€

→ demande sur Colibris en décembre

→ 100 jours d'utilisation d'un vélo personnel par année civile

→ cumulable avec Navigo

Pass Éducation

→ gratuit

→ valable 3 ans

Préau

→ multiples offres

Chèques vacances

16. Aide sociale : enfants

FSU 75 SNUipp

Chèques Emploi Service Universel (CESU)
→ garde d'enfants

Allocation aux parents d'enfants handicapé·es ou infirmes (PIM-APEH)

Participation frais de séjour
→ centres de vacances avec ou sans hébergement

Quelques places en crèche

GUIDE ACTION SOCIALE

17. Évolution de carrière

FSU 75 SNUipp

Direction d'école

Formation

Enseignement spécialisé

18. Changer de département

RIS spéciale permutations en novembre par la FSU-SNUipp Paris

Phase 1 : Mutations
→ novembre via iProf
→ recours en mai

Phase 2 : Ineat / Exeat
→ avril-juin via Colibris

Calculer son barème

Consulter les dernières statistiques

18. Changer de département

Département de **départ**

075 - PARIS

Département **d'arrivée** Voir la carte

029 - FINISTERE

Voir les statistiques

Année	Département de départ	Département d'arrivée	Nombre de départs	+ petit barème
2019	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	
2018	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	
2017	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**2**	**733.00**
2016	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**1**	**699.00**
2015	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	
2014	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	

→ **Processus long et incertain**

→ **Très difficile selon les départements**

→ **Plus de CAPD pour veiller à la transparence des résultats !**

19. Enseigner à l'étranger

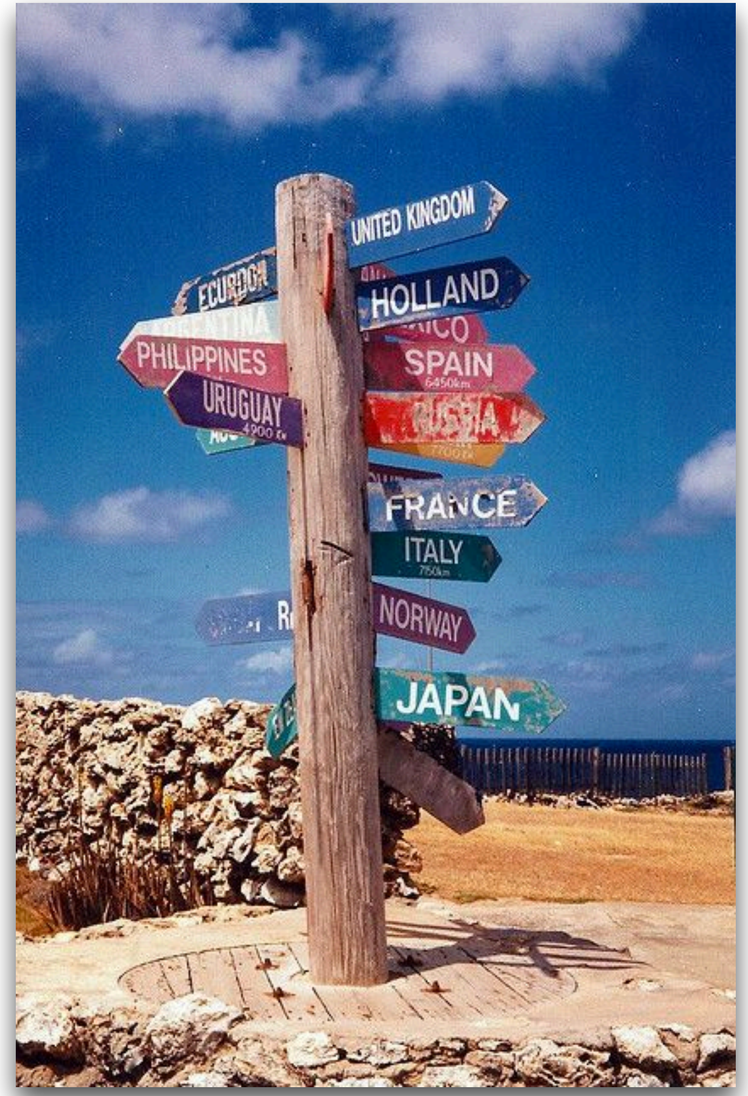

Le reflexe : FSU-SNUipp Hors de France

RIS spéciale HDF en septembre

Contact HDF
hdf@snuipp.Fr

Brochure à télécharger

Partir enseigner hors de France et dans les COM 2020-2021

9 septembre 2020 Hors De France 1

La traditionnelle brochure du SNUipp-FSU Hors de France version 2020-2021 est parue ! Vous y trouverez toutes les informations utiles (mises à jour en juillet [...]

19. Enseigner à l'étranger

3 types de contrats :

→ **de droit local** (payé·e par les établissements, fréquents)

→ **d'expatrié·e** (200 postes dans le 1er degré réservés à la direction et à la formation)

→ **de résident·e** (2 000 supports pour les PE, difficile à obtenir)

3 positions administratives pour enseigner à l'étranger :

→ **Détachement** (T3, entre 1 et 3 ans)

→ **Disponibilité** (de droit)

→ **Mise à disposition** (rare, reste rattaché à son corps d'origine)

Plus facile si :

- PEMF ou CPC
- Directeur·ice
- Enseignant·es spécialisé·es (ASH)

19. Enseigner à l'étranger

Les possibilités pour postuler à l'étranger

AEFE	Ecoles partenaires homologuées	Ecoles européennes
MLF	MEAE	AFLEC
COM	Monaco	Andorre
Echanges franco-allemands	Louisane CODOFIL	Echanges franco-québécois
Séjours linguistiques CIEP	Programme Jules Verne	DOM
SEFFECSA	Positions administratives	CEFTE
Etats-Unis		

Nous contacter

11 rue de Tourtille
75020 PARIS

snu75@snuipp.fr

01.44.62.70.01

www.75.snuipp.fr

- FSU-SNUipp Paris avec les PES & Néo
- FSU-SNUipp Paris

- @FSU-SNUipp Paris

- @fsusnuipp75

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos spéciale PES : https://forms.gle/t8G11qvdNtgdyr9n6

Rejoignez le groupe WhatsApp PES : https://chat.whatsapp.com/KXdpdslANLIK5zrqBJ2lGX?s=cl&p=i&mlu=0&amv=2

Vous syndiquer pour nous soutenir

Pas encore syndiqué·e ?

5 minutes en ligne

J'adhère à la FSU–SNUipp !

En quelques clics, syndiquez-vous à la FSU-SNUipp 75 pour l'année scolaire 2026/2027. Vous pourrez effectuer un paiement par carte bancaire jusqu'en 4 fois. 66% du montant de votre cotisation syndicale seront déduits de votre impôt. Sans attendre, remplissez le formulaire pour adhérer !

Après réduction d'impôts :

PES → 20€

T1 → 34€